

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la séance

du mercredi 13 mai 2009

L'an deux mil neuf, le 13 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VELIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Madame LORIEN Nathalie, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc, Monsieur CIRET Daniel, Madame STUTZMANN Monique, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Madame EUVERTE Sophie, Madame LAMIR Magali, Monsieur GARCIA Allain, Monsieur SANSONNET Christian, Monsieur KAMENI Edmond.

Absents Représentés :

Madame DENGERRA Isabelle pouvoir à Madame THIRIET, Monsieur ZYTNICKI Daniel pouvoir à Monsieur SANSONNET Christian, Madame MICHAUT Véronique pouvoir à Monsieur GARCIA, Madame ROGER Janine pouvoir à Monsieur KAMENI Edmond.

Absents

Madame SIGNORET Isabelle, Madame COUPAS Annie, Monsieur DANIEL Michel.

Secrétaire de Séance :

Madame LAMIR Magali

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2009

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. Dévolution d'archives conservées par la ville de Vélizy-Villacoublay au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines

Afin de libérer la place occupée par les boîtes d'archives du service Départemental d'Incendie et de Secours au sein du local d'archives municipales et de transférer celles-ci dans les locaux d'archives du S.D.IS des Yvelines, une convention de dévolution de ces archives doit être conclue.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de dévolution des archives de la Ville de Vélizy-Villacoublay au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines et autorise le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy , Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2. Demande de dérogation au repos dominical présentée par la Société PSA Peugeot Citroën

Afin de permettre certaines interventions ponctuelles dans le domaine informatique et certaines activités d'étude, d'essai, de maintenance et de roulage, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société PSA Peugeot Citroën.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

3. Demande de dérogation au repos dominical présentée par la la Société Blizzard Entertainment SAS

La société Blizzard Entertainment S.A.S. a sollicité une dérogation au repos dominical pour permettre à 360 salariés, affectés au jeu massivement multi-joueurs en ligne « World of Warcraft », d'exercer l'activité de représentants du service clients (surveillance des joueurs, respect des règles du jeu, respect éthique et moral) les dimanches.

Afin d'assurer un service client dans le jeu (qui est accessible et jouable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présenté par la société Blizzard.

ADOPTE A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy,
Contre : Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,**

RESSOURCES HUMAINES

4. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil municipal approuve les créations d'emplois énoncées ci-dessous à compter du 1^{er} juin 2009.

Suppression	Nb	Création	Nb
		Attaché territorial, à temps complet	1
		Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe, à temps complet	1
		Gardien de police municipale	3
Total	0	Total	5
		Solde	5

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

5. Recrutement de saisonniers pour la période estivale 2009

Le conseil municipal approuve la création de 59 postes d'emplois saisonniers pour la période estivale 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

6. Indemnité forfaitaire pour élections – Année 2009

Afin de rémunérer les agents municipaux qui travaillent lors des consultations électorales, pour l'organisation du scrutin et la tenue des bureaux de vote, le conseil municipal fixe pour l'année 2009, à :

- 215 € net, la rémunération pour les personnels du bureau central des élections, les secrétaires titulaires, les agents du standard et de l'accueil, le service Informatique (pour la centralisation des résultats), les appariteurs, le gardien de l'Hôtel de Ville et les agents des services techniques,
- 200 € net, la rémunération pour les secrétaires suppléants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

7 . Indemnité de conseil versée aux agents des Services Fiscaux – Année 2009

Le conseil municipal fixe à 4 729 € l'indemnité annuelle attribuée aux agents du centre des impôts de Versailles Sud qui assurent des permanences à destination des contribuables véliziens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

FINANCES

8. Compte de gestion – Exercice 2008 – Budget principal Ville et Budgets Annexes de l'Assainissement et des Parcs de Stationnement

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2008 (Budget principal Ville, Budgets annexes de l'assainissement et des parcs de stationnement) établis par Madame le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et approuve donc ces comptes de gestion 2008.

ADOpte A LA MAJORITE

**Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy,
Contre : J'aime Vélizy,**

9. Compte Administratif – Exercice 2008 – Budget principal Ville et budgets annexes de l'Assainissement et des Parcs de Stationnement

I - Le Compte Administratif 2008 du Budget Principal Ville dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2008 (A)	52 985 823,35	10 790 493,88	63 776 317,23
Recettes 2008 (B)	57 640 017,69	14 095 312,46	71 735 330,15
Résultat de l'exercice 2008 (C) = (B) - (A)	4 654 194,34	3 304 818,58	7 959 012,92
Report exercice 2007 (D)	1 200 000,00	3 586 359,21	4 786 359,21
Résultat cumulé 2008 = (C) + (D)	5 854 194,34	6 891 177,79	12 745 372,13

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2008 et le Compte Administratif 2008,

Le conseil municipal constate la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

Restes à réaliser 2008	Investissement
Dépenses	6 528 006,54
Recettes	596 775,00
Total	- 5 931 231,54

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2008 du Budget Principal Ville pour l'exercice 2008, vote par chapitre.

Objet		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget - Vue d'ensemble	-Dépenses de fonctionnement s'élève à	52 985 823,35 €	29		2 (JV)
	-Recettes de fonctionnement s'élève à	58 840 017,69 €	29		2 (JV)
	-Dépenses d'investissement s'élève à	10 790 493,88 €	29		2 (JV)
	-Recettes d'investissement s'élève à	17 681 671,67€	29		2 (JV)
Etat des restes à réaliser	-Dépenses d'investissement s'élève à	6 528 006,54 €	29		2 (JV)
	-Recettes d'investissement s'élève à	596 775,00 €	29		2 (JV)

II – Le Compte Administratif 2008 du Budget Annexe de l'Assainissement dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2008 (A)	363 313,49	280 373,92	643 687,41
Recettes 2008 (B)	847 409,19	191 406,86	1 038 816,05
Résultat de l'exercice 2008 (C) = (B) - (A)	484 095,70	- 88 967,06	395 128,64
Report exercice 2007 (D)	450 701,67	338 155,08	788 856,75
Résultat cumulé 2008 = (C) + (D)	934 797,37	249 188,02	1 183 985,39

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2008 et le Compte Administratif 2008,

Le conseil municipal constate la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

Restes à réaliser 2008	Investissement
Dépenses	92 879,15
Recettes	0,00
Total	- 92 879,15

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2008 du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2008.

Objet		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget - vue d'ensemble	-Dépenses d'exploitation s'élève à	363 313,49 €	29		2 (JV)
	-Recettes d'exploitation s'élève à	1 298 110,86 €	29		2 (JV)
	-Dépenses d'investissement s'élève à	280 373,92 €	29		2 (JV)
	-Recettes d'investissement s'élève à	529 561,94 €	29		2 (JV)
Etat des restes à réaliser	-Dépenses d'investissement s'élève à	92 879,15 €	29		2 (JV)
	-Recettes d'investissement s'élève à	0,00 €	29		2 (JV)

III - Le Compte Administratif 2008 du Budget Annexe des Parcs de Stationnement dégage les résultats suivants :

	Fonctionnement
Dépenses 2008 (A)	96 681,85
Recettes 2008 (B)	176 634,88
Résultat de l'exercice 2008 (C) = (B) - (A)	79 953,03
Report exercice 2007 (D)	118 082,62
Résultat cumulé 2008 = (C) + (D)	198 035,65

Le conseil municipal constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2008 et le Compte Administratif 2008 ;

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal approuve le Compte Administratif 2008 du Budget Annexe des Parcs de stationnement pour l'exercice 2008.

Objet		Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget	Dépenses de fonctionnement s'élève à	96 681,85 €	29		2 (JV)
	Recettes de fonctionnement s'élève à	294 717,50 €	29		2 (JV)

10 . Affectation du résultat – Exercice 2008

I. Budget Principal Ville

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2008 et constaté les excédents de la section de fonctionnement, soit **5 854 194,34 €** et de la section d'investissement, soit **6 891 177,79 €**

Considérant l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 6 528 006,54 €
- Recettes : 596 775,00 €

Le conseil municipal affecte les résultats comme suit :

- o Investissement Compte R/001 : **6 891 177,79 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE - Pour : 29 – Contre : 2 (JV)
- o Investissement Compte R/1068 : **3 500 000,00 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE - Pour : 29 – Contre : 2 (JV)
- o Fonctionnement Compte R/002 : **2 354 194,34 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE - Pour : 29 – Contre : 2 (JV)

II. Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2008 et constaté les excédents de la section de fonctionnement, soit **934 797,37 €** et de la section d'investissement, soit **249 188,02 €**

Considérant l'état des restes à réaliser en section **d'investissement** :

- Dépenses : 92 879,15 €
- Recettes : 0,00 €

Le conseil municipal affecte les résultats comme suit :

- o Investissement Compte R/001 : **249 188,02 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 29 – Contre : 2 (JV)
- o Investissement Compte R/1068 : **933 297,37 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 29 – Contre : 2 (JV)
- o Fonctionnement Compte R/002 : **1 500,00 €** :
- ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 29 – Contre : 2 (JV)

III. Budget Annexe des Parcs de Stationnement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2008 et constaté l'excédent de la section de fonctionnement, soit **198 035,65 €**

Le conseil municipal affecte le résultat comme suit :

- o Fonctionnement Compte R/002 : **198 035,65 €**
- o - ADOPTE A LA MAJORITE – Pour : 29 – Contre : 2 (JV)

11. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

En concertation avec Madame la Comptable du Trésor, le conseil municipal admet en non-valeur l'état des taxes et produits irrécouvrables, concernant des titres émis sur les exercices 2006 et 2007 dont le montant s'élève à 142,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

12. Autorisation d'acquisitions informatiques auprès de l'UGAP

Le conseil municipal autorise le Maire à recourir à la centrale d'achat UGAP pour les acquisitions mentionnées ci-dessous :

Postes de travail	131 000 €
Serveurs et stockage	26 000 €
Imprimantes	5 000 €
Logiciels Messageries et Bureautiques	89 000 €
Copieurs	10 500 €
Réseaux & Télécoms	270 000 €
Tableaux Numériques Interactifs	15 000 €
Total H.T.	546 500 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

13. Taxes d'urbanisme – Remise gracieuse de pénalités

Le Trésor Public a saisi la commune pour connaître son avis sur la demande d'un administré de bénéficier d'une remise gracieuse de pénalités de 21€ encourus pour paiement tardif de taxes d'urbanisme.

L'administré justifiant de sa bonne foi, le conseil municipal émet un avis favorable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

14. Durée d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents 'urbanisme

Le conseil municipal fixe à 10 ans la durée d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme du compte 202.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

15. Réalisation de 82 logements étudiants et 103 logements pour jeunes actifs par la Société Antin Résidences – Garanties d'emprunts

La Société Antin Résidences envisage d'acquérir sous forme de vente en l'état futur d'achèvement une résidence de 185 logements destinés aux étudiants et jeunes actifs, pour laquelle la SNC Windsor Vélizy a obtenu un permis de construire sur un terrain situé 12 rue des Frères Caudron.

Pour financer cette opération, la Société Antin Résidences se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des prêts dits « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (P.L.A.I.) pour les 103 logements jeunes actifs et des prêts dits « Prêt Locatif Social » (P.L.S.) pour les 82 logements étudiants pour lesquels elle sollicite la garantie de la Ville.

Le montant global du financement P.L.A.I. s'élève à 1 420 710 € et celui du financement P.L.S. à 3 998 610 €

En contrepartie de sa garantie, la Société Antin Résidences accorde à la Commune de Vélizy-Villacoublay un droit d'attribution de 46 logements pendant la durée maximale des emprunts garantis, qui sera contractualisé par une convention de réservation.

Le conseil municipal accorde sa garantie pour les quatre emprunts que la Société Antin Résidences souscrira auprès de la caisse des Dépôts et Consignations et autorise le Maire à signer la convention de réservation.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

16. Actualisation des garanties d'emprunt pour l'opération Antin Résidences – place de l'Europe

La Société Antin Résidences a obtenu un permis de construire pour permettre la réalisation de 157 logements destinés aux étudiants et jeunes actifs sur une emprise cédée par la commune et située Place de l'Europe.

Le 26 novembre 2008, le conseil municipal décidait de garantir à hauteur de 3 750 027 € les emprunts que la Société Antin Résidences aurait à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des 75 logements locatifs sociaux étudiants prévus dans cette opération.

Depuis lors, le plan de financement prévisionnel de l'opération a dû être modifié et actualisé.

Le montant global des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignation s'élève finalement à 3 789 700 €

En contrepartie de l'ensemble des garanties d'emprunt sur cette opération la Société Antin Résidences accorde à la Commune de Vélizy-Villacoublay un droit d'attribution de 39 logements pendant la durée maximale des emprunts, au lieu des 38 initialement prévus.

Le conseil municipal accorde sa garantie pour ces 3 emprunts modifiés que la Société Antin Résidences souscrita auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et autorise le Maire à signer la convention de réservation.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

EDUCATION JEUNESSE

17 Espace Jeunesse – Modifications tarifaires

Le conseil municipal décide de :

- créer un tarif à la demi-journée et à la journée pour les animations proposées par l'Espace Jeunesse,
- créer un tarif de 5 € pour les concerts ne faisant pas l'objet d'un contrat de cession des droits d'exploitation,
- d'approuver la grille tarifaire suivante

VACANCES ET MERCREDIS			STAGES				TARIFS SPÉCIFIQUES*	MINI SÉJOURS
Tranche	1/2 journée	Journée complète	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours		
T1 - T3	1,30 €	2,20 €	2,15 €	3,20 €	4,30 €	5,35 €	5,60 €	3,66 €
T4 - T6	2,05 €	3,35 €	3,45 €	5,15 €	6,85 €	8,55 €	8,95 €	7,07 €
T7 - 79	2,80 €	4,55 €	4,70 €	7,05 €	9,45 €	11,80 €	12,30 €	11,00 €
T10 - T14	3,55 €	5,85 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	15,60 €	14,68 €
EXTÉRIEUR	5,10 €	8,35 €	8,55 €	12,85 €	17,15 €	21,40 €	22,35 €	31,72 €

* Parc aquatique - parc d'attraction - Activités exceptionnelles (paintball, spectacles, baptême de l'air...)

- d'exclure ces tarifs du champ de l'actualisation annuelle selon l'indice Insee des prix à la consommation,
- de décider que leur actualisation fera l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal chaque fois qu'elle sera jugée utile.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

18. Bilan annuel des cessions et acquisitions foncières – Exercice 2008

Le conseil municipal prend acte des opérations foncières effectuées au cours de l'année 2008 :

- signature le 12 juin 2008 d'une promesse de vente par la Commune à la S.A. H.L.M. Antin Résidences d'un terrain cadastré AE 233 (pour partie) pour une surface de 1802 m² au prix de 2 000 000 € en vue de la construction d'une résidence pour étudiants et jeunes actifs ;
- signature le 12 juin 2008 d'une promesse de vente par la Commune à la Société Eiffage Immobilier Ile-de-France d'un terrain cadastré AE 233, 292 (pour parties) et 421 pour une surface de 2686 m² au prix de 3 223 200 € en vue de la construction d'un immeuble de bureaux ;
- signature le 27 octobre 2008 d'un acte de cession à la S.A. d'H.L.M. Pierres et Lumières de la parcelle AK 195, située rue Albert Richet, avenue de l'Europe et rue Henri Rabourdin, d'une superficie de 8981 m² pour un montant de 3 900 000 €

Aucun immeuble n'a été préempté en 2008 pour un total de 181 déclarations.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du bilan annuel des cessions et acquisitions foncières de l'Exercice 2008.

19. Révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA)

Les Plans Régionaux pour la Qualité de l'Air (PRQA) ont été instaurés par la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996.

Le PRQA doit notamment fixer des orientations réglementaires visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique de manière à atteindre les objectifs réglementaires de qualité de l'air.

Ces orientations portent sur :

- la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé humaine et les conditions de vie, sur les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine,
- la maîtrise des pollutions atmosphériques,
- l'information du public sur la qualité de l'air.

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, désormais compétent en matière d'élaboration des PRQA a engagé la révision du PRQA francilien le 11 mai 2006.

Ce projet de PRQA faisant état de 21 recommandations est transmis pour avis aux communes couvertes par un plan de déplacement urbain ou un plan de protection de l'atmosphère.

Ces recommandations, ainsi que les actions et études liées, ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie des franciliens, le conseil municipal émet un avis favorable au Plan Régional pour la Qualité de l'Air, sous réserve que toute réduction des pollutions s'exprimant par des restrictions de circulation automobile s'applique en proposant une véritable alternative en transports en commun.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

20. SIGEIF : Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a modifié les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le conseil municipal décide :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 (20 271 habitants) ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux prévu au décret visé ci-dessus (0,534) ;
- d'appliquer pour l'année 2009, le taux de revalorisation de 17,70 % pour tenir compte également des différentes évolutions de l'indice ingénierie depuis 2002.

Le montant dû par ERDF, s'élèvera à 7 735 € pour l'année 2009.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

21. Programme 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Des travaux de reconstruction de la rue Marcel Dassault vont prochainement avoir lieu.

Par délibération en date du 24 octobre 2008, le Conseil Général des Yvelines a décidé de mettre en place un programme triennal de voirie 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances.

Le conseil municipal décide

- de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et ses dépendances. La subvention s'élèvera à 69 690 €H.T. soit 30 % du montant de travaux subventionnables fixé à 232 300 €H.T. pour Vélizy-Villacoublay ;
- de s'engager à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conforme à l'objet du programme ;
- de solliciter auprès du Président du Conseil Général des Yvelines, un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de ladite subvention compte tenu du fait que l'appel d'offres sera prochainement lancé ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

22. Reconstruction de la piste d'athlétisme du stade Robert Wagner – Demande de subvention auprès du conseil Général des Yvelines et lancement de l'appel d'offres ouvert

Dans le cadre du budget primitif 2009, le conseil municipal a décidé d'entreprendre la reconstruction de la piste d'athlétisme du Stade Wagner.

L'estimation des travaux est de 600 000 €H.T.

Le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre du programme spécifique de rénovation et de reconstruction des équipements sportifs mis à disposition des collèges, est susceptible de subventionner ce projet. Cette aide s'élèverait à 109 800 € soit 60 % du montant de travaux subventionnables de 183 000 €H.T.

Le conseil municipal :

- sollicite du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme du programme spécifique de rénovation et de reconstruction des équipements sportifs mis à disposition des collèges. La subvention s'élèverait à 109 800 €H.T. soit 60 % du montant de travaux subventionnables de 183 000 €H.T.
- sollicite auprès du Président du Conseil Général des Yvelines, un démarrage anticipé des travaux avant l'octroi de ladite subvention compte tenu du fait que l'appel d'offres sera prochainement lancé ;
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

23. Dévoisement et extension des réseaux de chauffage – Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Par délibération du 24 septembre 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire à mettre en œuvre l'opération de dévoisement du réseau de chauffage urbain préalablement à la réalisation du tramway et d'extension du réseau pour permettre le raccordement de nouvelles réalisations immobilières.

L'estimation prévisionnelle de cette opération établie sur la base d'une étude de faisabilité était de 2 000 000 €H.T.

Par suite, des études précises ont été réalisées par le maître d'œuvre missionné à cet effet. Celles-ci ont révélé les difficultés techniques et les contraintes de tracé des nouveaux réseaux, et l'estimation des travaux nécessaires a été portée à 2 898 821 €H.T..

Il a été procédé à une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert et la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises SEGEX-BIR pour un montant global de 2 719 886,71 €H.T.

Le conseil municipal autorise le Maire à :

- conclure un marché de travaux avec ce groupement d'entreprises pour un montant de 2 719 886,71 €H.T.,
- signer toute pièce administrative nécessaire à la passation dudit marché.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, Contre : J'aime Vélizy,
--

24. Révision du Plan local d'Urbanisme de la ville de Jouy-en-Josas

Par délibération en date du 6 avril 2009, le conseil municipal de Jouy-en-Josas a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Compte tenu de la proximité du territoire urbain de Jouy-en-Josas et des enjeux qui peuvent en découler, le conseil municipal demande à la commune de Jouy-en-Josas à être associé à cette révision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : Union Pour Vélizy, Ensemble Pour Changer Vélizy, J'aime Vélizy,

25. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel – Année 2008

Le conseil municipal prend acte que la ville de Vélizy-Villacoublay adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines

Affiché le 20 mai 2009